

roit été convaincu que cette définition existoit avant 1567 ; car dans ce Catéchisme précédé d'une ordonnance royale & exclusive de tout autre catéchisme pour l'Autriche inférieure & le comté de Gorits (a), se trouve la définition de l'Eglise avec la mention bien expresse des successeurs de S. Pierre. L'Eglise (y est-il dit) est l'université de tous ceux qui font profession de la foi & de la doctrine de Jesus-Christ, laquelle Eglise a été confiée par ce chef des pasteurs, à Pierre & à ses successeurs, pour l'instruire & la gouverner. Voyez ledit Catéchisme, imprimé en 1558 à Anvers, chez Jean Latius, p. 33, où l'on voit cité *ad marginem*, *Concilium Florentinum*, dont du Pin ne fait aucune mention ; tandis qu'il cite ces paroles du Con-

à la question *quid est Ecclesia*. Le premier passage est à la p. 11, & le second à la p. 33 du même Catéchisme, édition d'Anvers 1558.... Voilà ce qui s'appelle industrie, & moyennant quoi on peut écrire des volumes sur cent objets divers, sans être jamais embarrassé.

(a) Ferdinand ordonne qu'on enseigne ce Catéchisme, ouvrage d'un homme considéré par les catholiques comme l'apôtre de l'Allemagne ; parce que les luthériens introduisoient par-tout des catéchismes infectés de leurs erreurs, & que ces sectaires troubloient l'état plus encore que l'Eglise par des révoltes & des guerres sanglantes. Cet ordre est d'ailleurs postérieur à l'approbation des théologiens, & au suffrage des évêques &c. Il n'y a donc rien ici qui puisse autoriser ce qu'on appelle *Catéchisme des rois* *. Le contenu & l'esprit de l'ouvrage acheve d'anéantir tout parallèle de ce genre.

* 4 Decemb.
1789, p.
301 & autres
cités *ibid.*